

tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des immeubles. Il faut assurément construire ces habitations dans le dessein de répondre à un besoin au lieu de fournir des profits aux spéculateurs et aux propriétaires d'immeubles.

Pour ces raisons, monsieur l'Orateur, j'ai le sentiment qu'il serait difficile de ne pas appuyer la proposition d'amendement de l'opposition officielle, bien que j'aurais mieux aimé la voir rédigée de façon générale comme une critique non pas tellement de la politique du gouvernement en ce qui concerne l'habitation ou les disponibilités de prêts hypothécaires ou encore la présumée politique de rareté de l'argent, car il serait bien difficile d'étayer ces critiques, mais plutôt comme une critique de la politique du gouvernement qui permet à certains groupes de notre société de dicter la façon dont nos richesses seront utilisées. Il nous faudra peut-être modifier du tout au tout notre conception de l'objectif de notre société, mais j'estime que rien de moins que ce que j'ai proposé ne résoudra vraiment ces problèmes.

Le gouvernement explique sa prétendue politique d'argent serré par un motif très valable qui se rattache à la balance des paiements. On prétexte toujours l'état de la balance des paiements pour enrayer les pressions inflationnistes au sein de notre société. Cependant, bien des économistes, et peut-être même la plupart des économistes canadiens, estiment que nous nous enlevons toute liberté d'action en maintenant un taux du change fixe et que si nous revenions à un taux du change libre, notre problème concernant la balance des paiements se réglerait de lui-même et la question de l'argent serré ou de l'argent facile, si c'est bien l'expression contraire, disparaîtrait. Je ne suis pas économiste, mais après avoir discuté de la chose avec un grand nombre d'économistes canadiens, j'ai constaté que de l'avis de la plupart, telle est peut-être la solution des problèmes que nous causent le prétendu argent serré, la balance des paiements et la nécessité d'enrayer l'essor de notre économie pour protéger notre propre unité monétaire.

A mon avis, l'amendement à l'étude devrait comprendre ces points plutôt que l'idée restreinte, quoique importante, qu'on devrait disposer de fonds pour des logements suffisants. Je ne suis pas sûr que ce soit possible sans prendre des mesures plus énergiques que les actes que l'opposition officielle semble préconiser et que le gouvernement serait disposé à prendre.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je me demande si le député me

permettrait une question avant de reprendre son siège. Sa proposition visant à affecter de l'argent aux entreprises domiciliaires publiques à loyer modique me plaît, mais proposerait-il un assez vaste programme de nationalisation au pays en parlant de certaines mesures qu'il fallait prendre à l'égard de certaines entreprises extractives? J'aimerais comprendre son attitude à ce sujet.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Je suis très heureux de répondre à cette question. Comme le député de Rosedale le sait bien, toute suggestion semblable à celle qu'il a faite concernant l'industrie extractive s'adresserait, suivant notre constitution, aux assemblées législatives provinciales de qui relèvent la propriété et les droits civils.

A titre d'information, qu'il me soit permis de dire au député qu'au sein de mon parti et de ma province, j'ai préconisé très fortement l'emploi de cette mesure par les autorités provinciales. J'ai proposé ici quelque chose que le gouvernement fédéral pourrait entreprendre, soit d'imposer beaucoup plus le revenu net de ces opérations et d'étudier de bien plus près les indemnités d'amortissement et d'épuisement et divers autres moyens par lesquels le revenu net de ces industries est canalisé vers les propriétaires privés.

Je saisis l'occasion de dire au député que j'approuve sa proposition: ces grandes industries extractives devraient peut-être appartenir aux gouvernements provinciaux.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur je tiens à signaler que je ne proposais rien. J'ai posé une question au député.

[Français]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord féliciter l'honorable député de Northumberland (M. Hees) qui a proposé aujourd'hui un amendement qui nous permet de discuter un des problèmes les plus importants au Canada à l'heure actuelle, c'est-à-dire un problème d'ordre économique, bref, un problème qui intéresse l'économie de la nation: les restrictions du crédit, la construction domiciliaire, etc.

Monsieur l'Orateur, il y a beaucoup à dire relativement au domaine du crédit, parce que c'est par le crédit qu'un pays se développera; par ailleurs, lorsqu'un pays n'a pas de crédit, non seulement il ne se développe pas mais il rétrograde et tombe dans le marasme.

A titre d'exemple, je voudrais mentionner la période, disons, de 1933 à 1937, alors que les restrictions de crédit ont eu des effets néfastes dans tous les domaines.